Bulletin Communal

N°221- Mars 2011

Commune de Tenneville

AVIS IMPORTANT

Agent traitant : Claudine Halkin
tél. 084/45.00.42
Email claudine.halkin@publilink.be
Commune de 6970 Tenneville
Route de Bastogne, 1

Madame, Monsieur,

Afin d'établir votre consommation en eau pour 2010,nous vous saurions gré de nous retourner **dès réception** les renseignements ci-après :

NOM – Prénom : ……..

Adresse : ……

Numéro du compteur eau : ……..
(Si vous le connaissez)

Relevé de l'index du compteur : …….. m³

Raccordement en plomb : oui/non *(barrer la mention inutile)*

En cas de difficulté pour relever ces données, vous pouvez prendre contact avec M. Halkin Francis au 0475/30.45.18.

D'avance, nous vous en remercions.

L'administration

A défaut de rentrer ce formulaire dans les dix jours de sa distribution, un forfait sera calculé et aucune réclamation ne sera prise en compte si elle porte sur ce forfait.

N°221- Mars 2011

Bulletin Communal

Commune de Tenneville

Au grand feu, les sizes a feu !

Éditeur «sponsable : Nicolas Charlier. Échevin, rue Grande-Champlon 110/4, 6971 Champlon - Bureau de dépôt: 6970 Tenneville

Edito

CPAS : Note de politique générale

Extrait

« Toute personne a droit à l'aide sociale, celle-ci a pour but de permettre à chacun une vie conforme à la dignité humaine. »

Pour une commune, l'outil principal de la politique sociale est le CPAS. Quatre travailleuses sociales compétentes et formées sont à la disposition de notre population. Trois d'entre-elles se chargent du service social proprement dit. La quatrième s'occupe des accueillantes conventionnées. Toutes quatre se chargent également d'autres services plus spécifiques, comme la réinsertion sociale, la guidance des jeunes à la recherche d'un travail, la guidance budgétaire, la médiation de dettes, les dossiers d'intégration sociale, les actions socioculturelles, les dossiers des candidats réfugiés politiques, etc.
Le CPAS est un service de proximité. C'est un service social important pour la commune. Il est donc en première ligne pour répondre à toute demande.

LOGEMENT Le CPAS fait le constat des difficultés de plus en plus grandes à trouver un logement décent pour des personnes en situation financière précaire ou en situation de crise. Le CPAS cherchera notamment à augmenter le nombre de logement sociaux.

AIDE SOCIALE La crise économique et financière actuelle entraîne une nette diminution du pouvoir d'achat, difficile à assumer pour les ménages à petits revenus. Globalement, les dépenses en matière d'aide sociale et revenu d'intégration sont en augmentation. Notre rôle est d'y faire face. L'insertion socioprofessionnelle reste une priorité pour 2011.

MAINTIEN DE LA PERSONNE AGEE A DOMICILE Une de nos priorités. Nous maintiendrons nos conventions en cours, notamment avec la coordination des services et soins à domicile (aides familiales, infirmiers, gardes à domicile), avec les repas à domicile, Samaritel, etc. Il est de notre devoir de soutenir cette vie associative des seniors et d'être attentifs aux besoins spécifiques de ces générations en étudiant et favorisant toute initiative qui pourrait leur offrir des services adaptés.

POLITIQUE ENERGETIQUE Notre projet est de sensibiliser toutes les tranches d'âge de la population sur cette matière et créer des incitants afin de réduire leur consommation énergétique.

LIVRAISON DE REPAS A DOMICILE Le CPAS s'occupe de la livraison des repas à domicile en collaboration avec la commune pour les repas dans les complexes scolaires. Ce chiffre est en constante augmentation. La moyenne est de 35 repas par jour, pouvant aller jusqu'à 45 repas en certaines périodes.

PETITE ENFANCE Notre politique en matière de petite enfance nous a permis d'augmenter les places d'accueillantes conventionnées.

SYNERGIES COMMUNE-CPAS Il est indispensable de maintenir voire d'augmenter les synergies commune-CPAS dans un souci d'économie et d'efficacité.

FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION DU CPAS Les nouveaux bureaux qui seront mis à notre disposition par la commune nous demandent pour l'année 2011 un investissement en matériel de bureau assez conséquent. L'objectif sera d'utiliser toutes les pistes en faveur des économies d'énergie dans ce bâtiment public.
Les formations du personnel sont importantes et nous les maintiendrons tant qu'elles restent dans la continuité de leur travail toujours de plus en plus exigeant et administratif.
Ajoutons à cela, pour expliquer la difficulté sans cesse croissante de l'action des CPAS, que leurs missions sont très nombreuses : paiement des revenus d'intégration sociale, aides matérielles et financières, guidance budgétaire, médiation de dettes, règlement collectif de dettes, groupe d'appui aux personnes surendettées, participation à l'épanouissement social et culturel, structures d'accueil, allocation de chauffage, guidance sociale énergétique, logement, etc.

Anne Laurent-Grégoire, Présidente de CPAS

Parc Naturel des Deux Ourthes

2011, des haies pour Tenneville... Profitez-en !

Après nos distributions d'arbres fruitiers et les créations de vergers, cette année, ce sont les haies que nous mettrons à l'honneur ! **Tenneville** est la première des six communes du Parc Naturel des Deux Ourthes à bénéficier de l'action. Si vous souhaitez isoler des regards un petit bout de jardin, cacher un hangar un peu trop visible dans le paysage, couper la force du vent ou simplement inviter les oiseaux et les écureuils, pourquoi ne pas participer ?

Le Parc Naturel des Deux Ourthes distribue deux sortes de haies :

- **une haie fleurie, porteuse de baies et de fruits**, aux jolis coloris d'automne, que vous pouvez laisser libre (5 à 10m. de hauteur) ou que vous pouvez tailler.
  Les espèces ? Noisetier, viorne, aubépine, pommier sauvage, bourdaine, prunellier et sureau noir.
- **une haie champêtre** et d'espèces plus hautes (15 à 30m. de hauteur) à laisser libre, à tailler haut ou à recéper et que vous pouvez planter en bordure de terrain, dans la campagne ou dans un but "bois-énergie".
  Les espèces ? Charme, hêtre, cerisier à grappes, érable et sorbier.

Les plants distribués sont gratuits. Le nombre de lots par foyer est limité à 2. Un lot représente un assortiment de différents plants pour une longueur d'environ 10m. Pour les recevoir, nous vous remercions de les réserver en nous contactant :

par mail : marie.eve.castermans@pndo.be
ou par téléphone : 061.210.400
(avec votre nom, votre adresse complète pour le courrier postal et un n° de téléphone)

pour le jeudi **17 mars 2011** au plus tard.

Une information à la plantation sera programmée en même temps que la distribution des arbres, prévue tout début avril. Nous vous informerons précisément après la commande.

Remarque importante ! Les agriculteurs qui souhaiteraient plus de deux lots peuvent motiver leur demande en détaillant leur projet.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

10/01/2011 Arthur Fokan, fils de Fabrice Fokan et Dorothée Detaille, de Journal

DECES

19/01/2011 Francis Warlomont, de Basseilles, époux Lambert

MARIAGES

19/02/2011 Patrice Briart et Liliane Sanrey, de Champlon

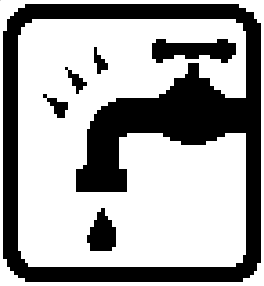

Fuites d'eau : qui est responsable ? qui paie l'eau perdue ?

Vous êtes responsable de toutes les consommations d'eau enregistrées à votre compteur, même s'il s'agit d'une fuite invisible après votre compteur, généralement situé à l'intérieur de votre maison.
Les fuites dans le sol peuvent être importantes. Ainsi, après la canicule en 2003, comme après de fortes périodes de gel, certains particuliers ont reçu une facture d'eau de plusieurs dizaines de milliers d'euros pour une fuite d'eau invisible survenue sur leur parcelle.
Pour la canicule, l'origine des fuites est une dégradation de la canalisation due à des tassements anormaux du sol.
Veillez à bien protéger votre compteur du gel (blocs de polystyrène, laine de verre, etc.) ainsi que tous les robinets extérieurs.
Enfin, pour tout départ prolongé de la maison, fermez le compteur général.

Pour limiter les fuites entre le compteur et la maison :

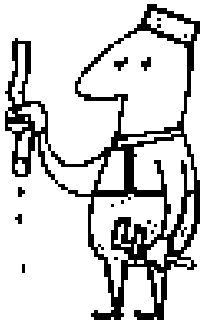

Je contrôle mon compteur et je compare mes consommations : Je fais un contrôle régulier (au moins deux fois par an) de ma consommation nocturne à partir du compteur d'eau. Rien de plus facile : je relève le soir l'index figurant sur le compteur puis je le relève à nouveau le matin avant toute consommation d'eau. Si je n'ai pas utilisé d'eau durant la nuit, toute variation de l'index est révélateur d'une fuite !

Je contrôle mon installation d'arrivée d'eau : Ce contrôle est particulièrement important pour les maisons anciennes, où les tuyaux sont en acier avec des risques de corrosion et donc de fuite.
De l'humidité anormale à la surface du sol doit vous alerter, il peut s'agir d'une fuite. N'hésitez pas à faire appel au service communal de distribution d'eau (Francis Halkin : O475 30 45 18).

Pour limiter les fuites dans son logement :
Un robinet qui goutte, c'est un robinet qui coûte ! Cette goutte ne semble peut être pas bien grosse, mais un goutte à goutte c'est près de 96 litres d'eau perdue par jour. Combien coûterait sa réparation ou tout simplement le changement du joint ?

En ce qui concerne la chasse d'eau**, c'est encore pire : une chasse d'eau peut fuir de 600 litres par jour, soit la consommation d'une famille de 4 personnes. Elle n'est pas toujours visible, car le filet d'eau glisse sur la paroi. Pour vérifier si sa chasse ne fuit pas, il suffit de faire tomber un peu de liquide alimentaire coloré et de voir si ce liquide est dilué ou non par un filet d'eau à l'arrêt.**

La réparation d'une chasse d'eau est généralement simple : Le cas le plus simple est celui où le flotteur reste coincé en position basse, provoquant un débordement : il suffit généralement d'ouvrir la cuvette et de voir pourquoi il coince (mauvaise position du robinet de chasse ou du robinet à clapet sur son siège, tiges de levage tordues ou mal alignées). Le joint entre le dispositif de chasse et la cuvette peut être détérioré : il suffit alors de le changer pour quelques centimes d'euros. Enfin, un problème de mécanisme peut survenir et il faut alors changer ce mécanisme.

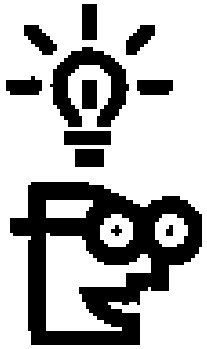

Limiter la pression, c'est moins de risques de fuite :
Si la pression du réseau qui vous alimente est importante (à partir de 3 bars), la robinetterie, les chauffe-eau et les appareils électroménagers sont soumis à rude épreuve. Vous pouvez installer un réducteur de pression au départ de votre installation d'eau. Il vous évitera des consommations d'eau excessives, des **fuites prématurées** à la chasse d'eau, aux raccords, au ballon d'eau chaude, etc. Et il augmentera la durée de vie de vos appareils électroménagers.

Comment détecter une surpression ?
Le test est simple : ouvrez un robinet classique (sans mousseur hydroéconome) et chronométrez le temps de remplissage d'une bouteille de volume connu : **si votre robinet débite plus de 16 litres à la minute**, la pression d'alimentation est sans doute supérieure à 3 bars.
Fuite non réparée (environ 20 % de la consommation familiale)

Consommation journalière d'eau due à une fuite
600 litres = 0,6 M³
0,6 x 2,6275 =1,5765 €

Consommation annuelle d'eau due à une fuite
600 L X 365 = 219000L = 219 M³
219 x 2,6275 = 575,4225 €

ODR Tenneville

VOUS ÊTES INTÉRESSÉS PAR...

Le tourisme ?

RDV **jeudi 3 mars**
à 20h à la Maison de Village
de TENNEVILLE

Invitation à tous !

Quel développement touristique pour la commune de Tenneville ? Quels atouts valoriser ? Quelles retombées pour les habitants ? ... Venez donner votre avis et construire ensemble l'avenir de Tenneville et ses villages !

FRW **Contact : Fondation rurale de Wallonie** - 084 21 98 60 - famenne@frw.be - www.frw.be

Carnaval des enfants

DIMANCHE 27 MARS
A PARTIR DE 14H
A L'ECOLE DE CHAMPLON

Ambiance assurée par Michel Meyer
Confettis et cotillons - Invitation à toutes et à tous

Tenneville
Vie sociale

AVEZ VOUS DROIT à une allocation de chauffage à partir du 1er janvier 2011 ?

Si

Vous vous chauffez avec un des types de chauffage suivant :

- le gasoil de chauffage (pour le mazout) à la pompe et en vrac (pour le remplissage d'une citerne domestique)
- le pétrole lampant (c) à la pompe
- le gaz propane en vrac livré à domicile en grandes quantités

livré entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2011

pas pour :

- le gaz naturel par raccordement au réseau de distribution de ville
- le gaz propane en bonbonne ou le gaz butane en bonbonne

ET vous appartenez à une des catégories suivantes :

1ère catégorie : **les bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance maladie invalidité**

- VIPO : veuf ou veuve, invalide, pensionné(e), orphelin(e),
- enfant handicapé ayant une allocation familiale majorée,
- chômeur de longue durée (depuis plus d'un an) âgé de plus de 50 ans,
- bénéficiaire du revenu garanti aux personnes âgées ou de la garantie de revenus aux personnes âgées (RGPA ou GRAPA),
- bénéficiaire d'une allocation pour personne handicapée,
- bénéficiaire du revenu d'intégration sociale (RIS),
- bénéficiaire d'une aide sociale financière équivalente au revenu d'intégration.
- bénéficiaire du statu OMNIO

Le montant annuel des revenus bruts imposables du ménage ne dépasse pas **15.364,99 €,** augmentés de **2.844,47 €** par personne à charge.

2ème catégorie : **les personnes aux revenus limités**

Le montant annuel des revenus bruts imposables du ménage ne dépasse pas **15.364,99 €,** augmentés de **2.844,47 €** par personne à charge.

Si vous êtes propriétaire de bien(s) immobilier(s) autre(s) que celui que vous occupez, des règles particulières de calcul vous seront appliquées.

Par personne à charge on entend un membre de la famille qui dispose des revenus annuels nets inférieurs à 2.830,00 € (à l'exclusion des allocations familiales et des pensions alimentaires pour enfant).

3ème catégorie : **les personnes endettées**

Si vous bénéficiez d'un règlement collectif de dettes ou d'une médiation de dettes

Et que le CPAS a constaté que vous ne pouvez pas faire face au paiement de votre facture de chauffage

Alors vous avez droit à une allocation de chauffage

Le montant de l'allocation dépend du type de chauffage et du prix par litre.

POUR LES CATEGORIES 1, 2 et 3:

Il peut varier entre **14 cents** et **20 cents** par litre.

L'allocation ne pourra en aucun cas dépasser les **300,00 €.**

→ Cette allocation est limitée à **1,500 litres** par année civile et par ménage résidant dans le même logement.

Pour le gasoil de chauffage ou le pétrole lampant acheté en petite quantité à la pompe, l'allocation forfaitaire est de **210,00 €**.

OU et QUAND introduire votre demande

Auprès du CPAS de votre commune :

Au-Gris-Han, 1 - 6970 TENNEVILLE - 084/37.02.10

Personne de contact : Myriam JORIS-HESBOIS, assistante sociale

Tous les mardis de 13h00 à 16h00

DANS LES 60 JOURS DE LA LIVRAISON !!!

Si le délai est dépassé, la demande est **REFUSEE** par le Ministère de l'Intégration Sociale.

Nous sommes tenus d'appliquer une réglementation stricte, à laquelle il est **IMPOSSIBLE** de **déroger** !

Quels documents devez-vous communiquer :

1. Votre facture ou votre bon de livraison(ou une copie) ET si vous appartenez à la :

1ère catégorie :

- votre carte d'identité ou une copie recto-verso.
- la preuve des revenus du ménage, si le CPAS le demande (le plus récent avertissement extrait de rôle, la plus récente fiche de salaire, la plus récente attestation d'allocation sociale perçue, ...)

2ème catégorie :

- votre carte d'identité ou une copie recto-verso.
- la preuve des revenus du ménage (le plus récent avertissement extrait de rôle, la plus récente fiche de salaire, la plus récente attestation d'allocation sociale perçue, ...)

3ème catégorie :

- votre carte d'identité ou une copie recto-verso.
- la décision d'admissibilité de la requête de règlement collectif de dettes ou une attestation de la personne qui effectue la médiation des dettes

Lorsque vous habitez dans un immeuble à appartements, une attestation du propriétaire ou du gestionnaire avec le nombre de logements concernés par la facture.

2. Si vous désirez faire votre demande par écrit veuillez compléter, dater et signer le formulaire que vous trouverez ci-après. N'oubliez pas de joindre les documents indispensables selon la catégorie à laquelle vous appartenez.

POD Maatschappelijke Integratie
SPP Intégration Sociale

DEMANDE D'ALLOCATION DE CHAUFFAGE

Merci de remplir et de joindre les preuves demandées.
A rentrer dans les 60 jours de la livraison.

Les données personnelles

Mes données

Nom + prénom	
N° registre national	
Adresse	
N° téléphone	
N° compte	

Membres de mon ménage : les personnes qui vivent avec moi dans le même logement

Nom + prénom	N° registre national

Je fais partie de la catégorie suivante

○ **1ère catégorie : bénéficiaires de l'assurance maladie invalidité (BIM) ou OMNIO**

○ **2eme catégorie : personnes à bas revenus, cela signifie que mon ménage dispose de revenus annuels bruts imposables inférieurs à € 15.364,99 majoré de € 2.844,47 par personne à charge**

○ **3eme catégorie : personnes surendettées**

- O une décision d'admissibilité a été prononcée à mon égard dans le cadre d'une procédure de règlement collectif de dettes.
- O une procédure de médiation conformément à la loi relative au crédit à la consommation, est en cours à mon égard.

Informations générales

POD Maatschappelijke Integratie
SPP Intégration Sociale

Je demande une allocation de chauffage :

- pour une quantité de.....litres
- de :

☐ gaz de propane en vrac	
☐ gasoil de chauffage en vrac	☐ gasoil de chauffage à la pompe
☐ pétrole lampant (type c) en vrac	☐ pétrole lampant (type c) à la pompe

Je chauffe mon logement avec ce type de combustible :

- livré le.....
- pour un montant de.....€
- à l'adresse suivante .....

Je joins les documents suivants à ma demande :

◊ une copie de la carte d'identité du demandeur

◊ une copie de la facture ou du bon de livraison

◊ lorsque j'habite dans un immeuble à appartements, une attestation du propriétaire ou gestionnaire avec le nombre de logements concernés par la facture

◊ pour la catégorie 3, une copie de la décision d'admissibilité ou de l'attestation du médiateur.

<u>Remarque importante concernant la collection des données :</u>

Pour vérifier si vous répondez aux conditions de revenus mentionnées ci-dessus, le CPAS consultera par voie informatique vos données de revenus direct auprès du SPF Finances ainsi que celle des membres qui composent votre ménage. Le CPAS peut vous contacter en cas de demande de renseignements complémentaires.

Je suis conscient du fait qu'une déclaration fausse ou incomplète peut entraîner des amendes ou des peines de détention, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 31 mai 1933 concernant les déclarations à faire en matière de subventions, indemnités et allocations de toute nature qui sont, en tout ou en partie, à charge de l'Etat, ainsi que l'application d'une sanction administrative, à savoir le remboursement de l'allocation de chauffage dans les frais de combustible de chauffage utilisé.

En conséquence, j'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.

Date : Signature :

Wallonie Week-ends Bienvenue 16 et 17 avril 2011

Les 16 et 17 avril 2011 auront lieu deux journées d'animation entièrement consacrées à la mise en valeur des richesses humaines et touristiques de notre commune. Comme en 2009, Tenneville participera à l'opération « **Wallonie, Week-ends Bienvenue** ».

« Wallonie, Week-ends Bienvenue » est un week-end festif et attractif qui veut inciter à la découverte de notre commune. Pendant deux jours, le public observera et participera à un **programme d'animations exceptionnel**. Différents lieux seront ouverts au public et les visiteurs seront invités à aller à la rencontre des beautés cachées de notre région, et ce au cœur même des villages de notre commune.

Cette opération est organisée conjointement par les communes de Sainte-Ode, Tenneville et Bertogne. L'organisation pratique de l'événement est prise en charge par l'Agence de Développement Local, en étroite collaboration avec les Syndicats d'Initiative des trois communes et les Maisons de Tourisme de Bastogne et Saint-Hubert.

Vous êtes **artiste**, **collectionneur**, **artisan** ou **producteur de produits de terroir** ? **Vous avez une passion et vous souhaitez la partager avec vos amis, voisins et visiteurs venus de l'extérieur ? Vous êtes en mesure de proposer une activité ou une visite originale au public** ?

Nous pensons que vous pourriez être un partenaire intéressant pour ce week-end « Wallonie Week-ends Bienvenue ». En ouvrant vos portes et en accueillant les participants les 16 et 17 avril prochains, vous seriez l'un des maillons essentiels du succès de cette opération !
Ce succès dépend de la participation des citoyens.

Vous souhaitez faire partie de cette belle aventure ? Il vous suffit de nous le faire savoir au 084 450045 ou par mail à l'adresse suivante : adl@tenneville.be

Vous êtes artiste, collectionneur, artisan, et vous voulez partager votre passion...

Bientôt les vacances de Pâques, pensez à la kids-ID pour votre enfant !

La kids-ID est une **pièce d'identité officielle réservée aux enfants de moins de douze ans**. Elle remplace la carte blanche dont les enfants ont besoin lorsqu'ils se rendent à l'étranger, et est valable pour les voyages en Europe et dans certains pays non européens.

Cependant, la kids-ID est bien plus qu'une simple carte d'identité. Grâce à la puce et au code PIN, les enfants peuvent en effet chatter en toute sécurité sur Internet.

Il s'agit en d'un excellent vecteur d'apprentissage des possibilités dérivées de l'utilisation de la carte d'identité adulte, délivrée aux plus de 12 ans. La carte offre en outre une protection supplémentaire aux enfants, en cas d'urgence : un numéro de téléphone unique permettant de joindre automatiquement l'un des proches de l'enfant. Les parents peuvent communiquer une liste de maximum sept numéros de téléphone, classés par ordre d'importance, qui peuvent être contactés via ce numéro unique sur la carte.

La carte d'identité pour enfants de moins de douze ans sert de document de voyage officiel dans la plupart des pays européens.

Où demander la kids-ID ? À l'administration communale

Combien ça coûte ? 3 €

Quels sont les délais ? Un délai de 3 à 4 semaines est nécessaire pour la fabrication de la kids-ID. Pensez-donc à la demander à temps, notamment à l'approche d'un voyage (la demande de fabrication en urgence d'une kids-ID peut vous coûter jusqu'à 170 € !).

Société de pêche « Le Martin Pêcheur » d'Ortheuville

Ouverture de la pêche à la truite le samedi 19 mars dès 7h du matin

Rempoissonnements réguliers

Cotisation et permis

Permis de l'Etat à retirer dans un bureau de poste

Permis annuel de la société « Le Martin Pêcheur » : 40 euros

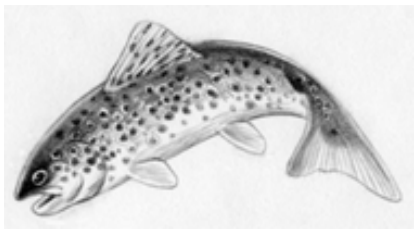

Inscriptions et renseignements

- M. Gislain Meunier, Président, Ramont, 1, à Tenneville
084 45 54 88
- M. Hervé Burhain, Vice-Président, rue Saint-Quoilin, 35, à Champlon
084 41 37 41
- M. André Dethienne, Secrétaire, rue de la Forêt, 52, à Tenneville
0495 21 57 52

La tradition du grand feu

Le grand feu. D'aucuns y voient la persistance d'une tradition païenne. Où le feu est censé redonner vie à la terre après la trêve – parfois forcée – de l'hiver.

Une date fixe

Aujourd'hui, en consultant les journaux publicitaires ou simplement l'agenda de ce bulletin communal, on constate que les grands feux sont organisés pendant plusieurs semaines. Parfois même au hasard. Certains villages n'hésitant pas, au gré des années, à changer de date. Mais il n'en a pas toujours été ainsi. Théoriquement, le grand feu devait se tenir partout à la fois, à une date fixe. Du moins évoluant avec l'entrée dans le carême. Car la date du grand feu était, immuablement, celle du premier dimanche de carême.

Traditions

Origine païenne ou pas, il n'en demeure pas moins que les grands feux sont associés à de nombreuses croyances, superstitions. Souvent bien éloignées des enseignements de l'Eglise. Ainsi, celui qui voyait sept grands feux en même temps se voyait protégé de tous les maléfices de sorcières pendant une période d'un an. La tradition est respectée à Bouge où six grands feux périphériques sont allumés avant l'énorme bûcher de ce qui est devenu le plus important grand feu wallon. Dans cette même optique, l'endroit où était dressé le bûcher n'était pas aléatoire. Il se devait d'être sur un point culminant pour être vu le plus loin possible. Les anciens se souviennent que Hives et Lavaux, hameau de quelques âmes situé à une encablure, avaient leurs propres grands feux, allumés le même jour. Une autre superstition résidait dans la citation : « Si on ne fait pas le grand feu, Dieu en fera un ». Lisez par là qu'un village qui n'organisait pas cette manifestation se voyait, au cours de l'année, puni par un incendie d'importance dans la localité.

Sorcière

La date, l'endroit mais également l'honneur, car cela en est bien un, d'allumer le bûcher n'est pas laissé au hasard. Traditionnellement, ce sont les derniers mariés de l'année – l'année devant être prise par rapport au dernier grand feu – qui se chargent de bouter le feu. Avec la baisse des mariages dans nos régions, cette tradition s'est déplacée, dans de nombreux villages, vers les derniers arrivés. Au milieu du bûcher, suspendu à une perche, trône une « macralle » ou sorcière. Dans certains coins, elle rappelle l'époque où ces dames infligeaient des sorts à la population. Une façon d'exorciser le mal et de se protéger de ce dernier. Dans d'autres, les plus nombreux, cette « macralle » symbolise l'hiver. Hiver qui va perdre ses droits après le grand feu. La maxime « Au grand feu, les sizes a feu » prend là toute son importance. Les « sizes » ou veillées deviennent de plus en plus rares après le grand feu. La nature reprenant peu à peu ses droits, les travaux des champs renvoient les hommes à leur travail. La perche qui retient la macrale est, elle aussi, chargée de symbolique. La direction dans laquelle elle tombe donne l'endroit du village où un mariage sera contracté pendant les mois suivant.

Certains grands feux sont de véritables œuvres d'art, comme le grand feu de Journal, en 2007.

Sources : LEFEVRE J., *Traditions de Wallonie* - MARQUET L., *Histoire et folklore de La Roche-en-Ardenne* - Revue A*rdenne et Famenne*

Accueil extrascolaire

L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE VOUS PROPOSE :

Programme des prochaines activités du mercredi après-midi :

DATE	ACTIVITES PROPOSEES DE 14 H A 16 H 30	CATEGORIE D'AGE
02/03/2011	Création de masques de carnaval	2,5 à 12 ans
16/03/2011	Création d'une peinture à la manière de Fernand Léger	2,5 à 12 ans
23/03/2011	« un petit air de printemps »	2,5 à 6 ans
	Atelier récréatif de la Commission Culturelle de Tenneville avec Valérie Mouvet (préposée à la bibliothèque) Thème : Atelier floral pour fêter le printemps	6 à 12 ans
30/03/2011	Atelier culinaire : salade de fruits	2,5 à 12 ans
06/04/2011	Création de décorations de Pâques pour notre local	2,5 à 12 ans

✂

Pour le mercredi après-midi uniquement sur inscription : talon à rendre au plus tard le lundi de chaque semaine à Françoise Picard (à la Maison communale ou au local extrascolaire).
Vous pouvez réserver plusieurs mercredis à l'avance ! Merci de votre compréhension !

NOM : .....
PRENOM : .....
AGE : .....
ECOLE DE : .....
ADRESSE : .....
.....
TELEPHONE : .....
Je dîne à l'accueil extrascolaire : OUI - NON
Je participe à l'activité du mercredi ; noter la (les) date(s) : .....
.....

DATE : ..... Signature :

MERCI DE RESPECTER LE DELAI POUR LES INSCRIPTIONS :
LE LUNDI DE CHAQUE SEMAINE !!!!

A VOS AGENDAS

Chers enfants, chers parents,
Les plaines de vacances organisées par l'administration communale et agréées par l'ONE
se dérouleront du **18 juillet au 12 août 2011.**
Au menu : animations sur un thème, animations sportives, excursions, jeux, bricolages, …
Un programme détaillé arrivera dans les écoles et via le bulletin communal dans les prochains mois.

A bientôt

Françoise PICARD
Coordinatrice de l'Accueil Temps Libres

RECHERCHE D'ETUDIANTS—ANIMATEURS POUR LES PLAINES DE VACANCES AGREEES PAR L'ONE Du 18 juillet au 12 août 2011

- Si tu es âgé de 16 ans et plus.
- Si tu te sens apte à animer des enfants de 2.5 à 12 ans
- Si tu es créatif, imaginatif et surtout MOTIVE !
- Si tu as le sens des responsabilités, le respect pour chacun
- Si tu connais un peu le développement de l'enfant
- Si tu as un talent particulier ; artistique ou autre
- **Posséder un brevet d'animateur reconnu par la Communauté française (Formations Patro et autres, …) est un PLUS.**
- Nous te proposons un contrat de 15 jours.

Si tu es intéressé, tu peux remplir ce talon d'inscription et le renvoyer ou le déposer à la Maison Communale de Tenneville **AVANT LE 25 MARS 2011.**
Nous contacterons chaque candidat dans les semaines qui suivent cette date.

NOM : ……..

PRENOM : ……

ADRESSE : ……..

NUMERO DE TELEPHONE / GSM : ……

ADRESSE E-MAIL: …….

Je possède un Brevet reconnu : OUI - NON (entourer la réponse)
Attention l'ONE ne reconnaît plus les brevets délivrés par l'ADEPS.

Pour plus d'information, je reste à votre disposition - Françoise Picard – Coordinatrice Accueil Temps Libres. (084/45.00.51)

COMMUNE DE TENNEVILLE
VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

Le vendredi 18 mars 2011 à 19 heures au local « Au Pré des Aulnes » à Journal, le Collège communal procédera à la vente publique de bois de chauffage et ce, aux conditions suivantes :
Conditions de vente conformément au cahier général des charges de la Province et aux clauses particulières ci-après :

- la vente se fera aux enchères
- la masse des lots est interdite
- les estimations des lots ne sont données qu'à titre indicatif sans garantie de quantité et de qualité
- il n'existe pas de lot n°9 pour ne pas confondre avec le n°6
- la vente n'aura d'effet que si elle est approuvée par le Collège communal et l'administration forestière
- Par dérogation aux art. 12 & 13 du cahier général des charges et pour autant que le montant global d'achat n'excède pas 2.479 euros tout compris, le paiement comptant devra intervenir dans les huit jours de la notification. Au delà de 2.479 euros, le paiement se fera par chèque certifié délivré par votre organisme bancaire ou caution bancaire
- les adjudicataires ne pourront commencer l'exploitation qu'après approbation et après avoir payé l'entièreté des sommes dues pour les lots achetés. Les acquéreurs devront en outre présenter au préposé du triage la preuve du paiement avant de pénétrer dans le bois. Les acquéreurs fourniront sur le champ bonne et solvable caution au gré des vendeurs
- Outre le prix principal, les acquéreurs paieront 3% pour frais
- **Le délai d'abattage et de vidange est fixé au 01.04.2012**
- **L'abattage des arbres scolytés ne pourra se faire qu'après avoir prévenu le préposé du triage et convenu d'un jour**
- **Les bois non vidangés à la date prévue redeviendront propriété communale.**
- **Il est interdit de travailler les dimanches et jours de fêtes reconnues.**

Visite des lots le dimanche 13 mars 2011 rendez-vous à 10 heures à la Barrière de Champlon.
Pour tout renseignement s'adresser à J. Marenne – GSM 0477/78.13.78

==========

Lieu-dit « Pré Thiry » EA P3502 UA 5 Triage 330 – Compartiment 312 P 10

N° lot	Houppiers	Baliveaux	Scolytés	Contenance approximative en cord
1	4	1	165-95	9
2	9	1	-	8
3	12	14	-	13
4	5	19	135	8
5	8	13	145-185	14
6	8	5	205	13
7	4	-	175	7
8	4	-	-	9
10	5	2	-	9
11	7	12	145	10
12	3	7	-	7
13	5	6	-	6
14	14	10	-	10
15	12	6	165	6
16	7	7	-	12
17	5	14	145-215	11
18	10	7	-	11
19	8	2	-	10
20	3	3	-	8
21	6	14	-	9
22	10	2	145-275	12
23	9	7	-	10
24	6	4	-	6
25	9	5	-	10
26	7	4	-	9
27	6	1	195	11
28	2	7	225	9
29	13	3	215	18
30	7	-	205	12
31	12	14	105	13
32	8	-	225	12
33	16	4	125-165-195-205	27

Lieu-dit « Bois de Champlon » EA P3502 UA 5 Triage 330 - Compartiment 309 P10

N° lot	Houppiers	Baliveaux	Scolytés	Contenance approximative en cordes
1	6	-	-	9
2	8	1	-	7
3	6	1	-	10
4	3	-	-	5
5	5	-	-	11
6	4	-	-	8
7	3	2	255	11
8	8	1	145	13
10	5	-	-	7
11	6	-	-	10
12	4	-	-	8
13	6	12	135-205	13
14	6	62	-	13
15	6	13	205	9
16	5	4	-	7
17	4	14	105-165	11
18	5	19	-	8
19	4	25	-	7
20	9	-	185	9
21	6	2	155	10
22	3	19	205	10
23	8	19	155	13
24	9	8	205-205-205	16
25	10	1	165	13
26	6	1	195	10
27	3	3	155-195-195	10

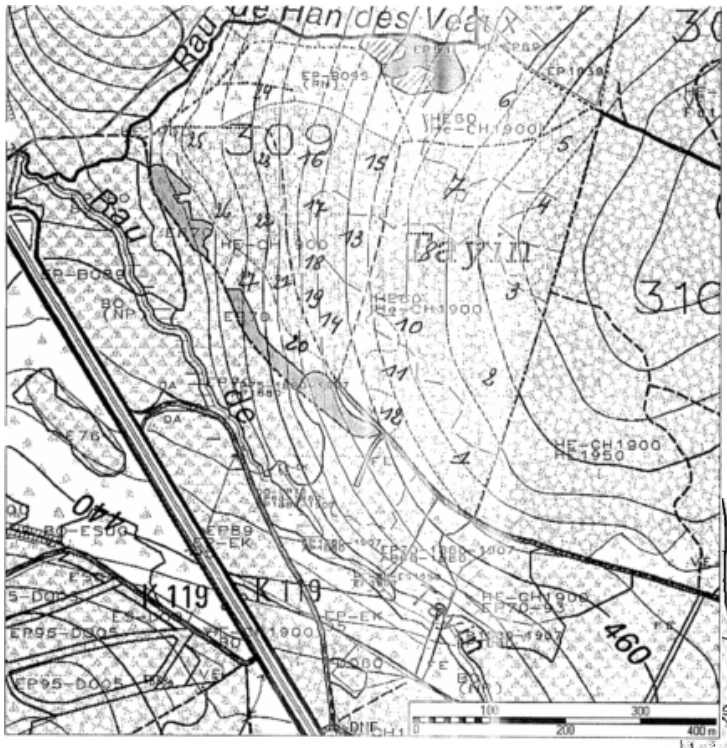

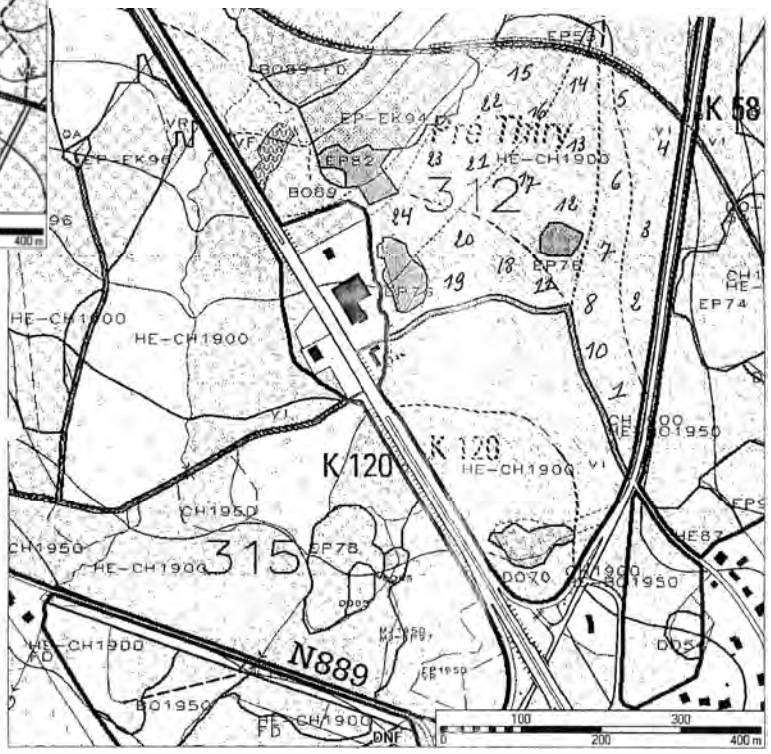

Le Parc Naturel des Deux Ourthes vous invite

Matinée d'information
les travaux à réaliser au printemps dans un verger

Au programme, nous vous proposons :
- le suivi de la taille de formation de jeunes arbres fruitiers. - la vérification des ligatures.
- le masticage des plaies de tailles.
- le curage d'éventuels chancres.
- la préparation pour un greffage d'un poirier prévu fin avril. - l'enlèvement des gourmands sur les troncs.
- l'apport d'engrais.

Au cours de cette matinée, notre équipe se fera un plaisir de répondre à vos questions concernant les vergers et leur entretien.

Cette activité se déroulera le samedi 26 mars de 10h à 12h au verger d'Orti derrière le garage communal à Amberloup dans la commune de Sainte-Ode.

Pour tout renseignement : info@pndo.be – 061/21.04.00

Envie de devenir volontaire au sein d'un Mouvement Humanitaire ?

Intéressé(e) ?
La Croix-Rouge de Belgique organise des séances d'information sur ses activités

Le jeudi 10 février 2011 à 19h30 à Libramont (rue du Midi, 5)
Le jeudi 24 février 2011 à 19h30 à Arlon (rue du Dispensaire, 1)
Le samedi 12 mars 2011 à 10h à Arlon (rue du Dispensaire, 1)
Le jeudi 24 mars 2011 à 19h30 à Bastogne (rue des Jardins, 20)

Inscriptions et informations complémentaires
au 063 22 10 10
comite.luxembourg@redcross-fr.be
www.croix-rouge.be

GRAND FEU

LANEUVILLE-AU-BOIS

SAMEDI 12 MARS

Allumage à 20h
Vin chaud
Crêpes
Animation musicale

Ouverture de la salle
"A la Fontaine" a partir de 22h
Soirée animée par
"les Mochons".

DIMANCHE 25 AVRIL
À 14H30

SUPER GRAND CONCOURS DE COUYON

NOMBREUX LOTS OFFERTS PAR LES SPONSORS
GRANDE TOMBOLA : tout le monde gagne

À la salle "le Foyer" à
TENNEVILLE

Invitation cordiale à toutes et tous, bienvenue aux supporters et sympathisants

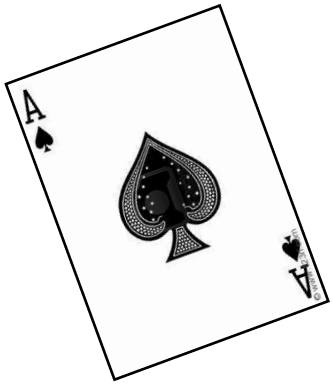

Les bénéfices du concours, de la tombola et des boissons seront versés intégralement au

TÉLÉVIE 2011

Responsable : Picard Jean
0496/286516
Autorisation RTL/TVI : VSM/bs 171 du 10/01/2011

POINTS VERTS

Lès Rote a pîds

Adeps

Dimanche 20 mars 2011

A Ortheuville (Tenneville)
Maison de village « Les Grèvis »

Circuits de 5-10-15-20 km

Départs à partir de 8 h

Restauration : pistolets fourrés, potée aux choux (6 €)

Renseignements :
Serge Mazzoni, président - 0473 984 997

Vacances de Pâques

Extra Poney a.s.b.l. Journal (Tenneville)

Journée spéciale Pâques le 09 avril

Des activités à poney super fun comme la chasse aux œufs, etc - Pour tous à partir de 4 ans !

Stages de 9 h 30 à 17 h 30

Du 11 au 15 avril :
Stage récréatif tous niveaux, à partir de 5 ans.
Du 18 au 22 avril :
Stage de préparation aux brevets ADEPS, tous niveaux, à partir de 6 ans.

Le programme des stages d'été est déjà en ligne sur notre site - Réservez sans tarder ! **Tél : 084 / 45-61-44**
Plus d'infos sur **www.extraponey.be**

Théâtre

Le **17 avril** à **15h** au complexe scolaire de Champlon

Dans le cadre de l'opération « Je lis dans ma commune »

La bibliothèque présente

Le Rêve de Rose, de Michel Loquy

Erneuville

Grand feu
Bal
Le samedi
19 mars

13ème grand stage de football de la RES Champlon

Commission des Jeunes Res Champlon

- Du 18 au 22 avril 2011.
- Dans le cadre accueillant des complexes scolaire et sportif de Champlon.
- Pour tous les amateurs de foot de 5 à 15 ans.
- Collations , eau , repas chauds servis chaque jour.
- Encadrement des joueurs par une équipe d'accompagnants disponibles et compétents .
- Prix : 80 € (70 € pour un deuxième enfant).
- Renseignements et inscriptions : Pierret Nadine au 0473/73.43.64

« Le Savoir-fer »

Centrale de repassage

Agence locale pour l'emploi

Journée Portes Ouvertes
Le samedi 12 mars de 10 à 18h

Venez découvrir notre local, notre matériel,
rencontrer les repasseuses,
demander un renseignement, vous inscrire,
déposer votre linge, prendre le verre de l'amitié…

Paiement au moyen de TITRES-SERVICES

7,50 € / heure (5,25 € après déduction fiscale)

Le long de la Nationale 4 - Route de la Barrière 15 A à Tenneville

Horaire d'ouverture :

Lundi 7h30-16h30 Mardi 8h30-12h30 / 13h30-18h30 Jeudi: 7h30-15h30

Renseignements et inscriptions :

ASBL Agence Locale pour l'Emploi de Tenneville
Route de Bastogne, 1
6970 Tenneville
084/45.00.48 - 0478/93.48.84
marie.paquay@tenneville.be

Ménage & Vous

Avec André ALIE, Patrick FELLER, Hervé PIRLOT, Albert HUBERT, Philippe HATERT, Thibault HATERT, Fabien LAMBEAUX, Christophe MICHEL, Vincent WERNER, Anne VUIDAR, Laurence LEBOUTTE, Pascale COLLETTE et Linda OCTAVE - mise en scène : Françoise GAUTHIER

Le cercle de la dramatique de Cens présente

CROQUEUSE D'OMES

de Marcel MITHOIS, adaptation Jacques Barry, comédie en wallon

Le samedi 26 février et le samedi 5 Mars à 19H30
Le dimanche 13 Mars à 14H30

Intermèdes: jeunes et toujours jeunes talents

Réservations chez Mme André Leboutte-Danloy au 084 45 51 73

Formation Guide Environnement-Nature

Vous êtes passionné de nature? Vous souhaitez réfléchir et agir en faveur de la protection de l'environnement?

Les CRIE (Centres Régionaux d'Initiation à l'Environnement) d'Anlier et du Fourneau Saint-Michel vous invitent à suivre une formation, à la fois théorique et pratique, en vue de devenir Guide Environnement-Nature.

Encadrés par une équipe de formateurs expérimentés et passionnés, vous partirez à la rencontre des merveilles de la nature à découvrir ou à redécouvrir en province de Luxembourg.
Vous participerez à des échanges d'expériences avec des professionnels ; vous acquérrez les connaissances et les outils nécessaires pour la création et l'accompagnement de balade nature.

La prochaine formation est proposée à partir d'avril 2011. Elle se déroule en alternance au CRIE d'Anlier et du Fourneau Saint-Michel, sur une période de 2 ans.

Pour toute information, n'hésitez pas à consulter les sites des CRIE:
http://www.crieanlier.be
http://www.criesthubert.be
À partir desquels vous pouvez télécharger un document de présentation de la formation, ou à nous contacter au 063/42.47.27.

Calendrier des manifestations

Mars

Samedi 26/02 Dramatique (Cens)
Jeudi 03/03 Goûter des 3x20 (Tenneville) - ODR (Tenneville)
Samedi 05/03 Dramatique (Cens) - Ramassage papiers-cartons
Dimanche 06/03 Fête de la nature (Tenneville)
Lundi 07/03 Ramassage encombrants
Vendredi 11/03 Soirée costumée RES (Champlon)
Samedi 12/03 Grand feu à Laneuville-au-Bois
Dimanche 13/03 Dramatique (Cens)
Mercredi 16/03 Fermeture du parc à conteneurs
Samedi 19/03 Grand feu à Erneuville
Vendredi 25/03 Concours de couyon RES (Champlon)
Dimanche 27/03 Carnaval des enfants (Champlon)

Contactez-nous

Envoyer vos articles, annonces d'évènements, photos et compte-rendus à l'adresse suivante :
leslie.bosendorf@tenneville.be
084 45 00 52
Les articles doivent nous parvenir pour le 15 du mois AU PLUS TARD

Erneuville

Samedi 9 avril à 19h

Inauguration de la maison de village

Plus d'infos dans le prochain bulletin communal

L'Amicale des 3X20 de Cens
A le plaisir de vous inviter à son

Dîner annuel

Le mardi 5 avril 2011 à midi
Aux 4 vents

Une messe pour les membres défunts sera célébrée en l'église de Cens à 11h

Inscriptions vivement souhaitées pour le jeudi 28 mars chez René Werner
au 084 45 52 37.

Bienvenue à tous

FOOTBALL

Tenneville Sports
05/03 20h Tenneville-Bourdon
12/03 20h Forrières-Tenneville
20/03 15h Tenneville-Vecmont
27/03 15h Tenneville-Amonines

RES Champlon
06/03 15h Martelange-Champlon
13/03 15h Champlon-Freylange
20/03 15h Longlier-Champlon
27/03 15h Champlon-Florenville

VOLLEY

HORAIRE DES MATCHES DE L'EQUIPE FEMININE
Samedi 26 mars 2011 10h30 : V.C. Champlon- V.C. Libin

Walt Disney à l'école

Le samedi 19 et le lundi 21 février dernier, les enfants des classes maternelles et primaires de l'école de Champlon ont présenté un spectacle spécial « Walt Disney ».

Winnie et ses amis, Pinocchio, Blanche Neige et les nains, et tous leurs amis de Walt Disney, parés de magnifiques costumes, ont offert un joyeux spectacle au public présent. L'accompagnement musical était assuré par les différentes classes, sous la direction de Madame Annie.

Petit reportage lors de la répétition générale, vendredi 18 février après-midi.